



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération  
Du Comité Syndical  
Du 16 octobre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC  
le 22/10/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture  
le 21/10/2025

Id S2low : 062-256204033-  
20251016-F2\_16\_10\_2025-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET

**F2 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Montant des contributions au titre de l'année 2026**

*Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances*

Par délibération du 26 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé les modalités de calcul des recettes compensatoires relatives à la mise en œuvre de la gratuité du réseau de bus versées par les collectivités adhérentes au syndicat.

Il convient de déterminer le montant à verser par les membres du SITAC au titre de l'année 2026 :

**Détermination du coût de revient du service transport au titre de l'année 2026 :**

L'assiette de la recette compensatoire est composée de l'ensemble des charges à caractère général et des dotations aux amortissements.

Charges à caractère général : 18 600 000€ (dont 18 380 000€ de charges liées à l'exploitation du réseau – montant actualisé et comprenant la rémunération de l'exploitant)

Dotation aux amortissements : 1 300 000€

Total du coût de revient du service estimé pour 2026 (sur la base de l'avenant n°13 à la DSP)  
19 900 000 €HT

**Montant total de la recette à compenser (10% du coût de revient du service transport) :**  
**1 990 000 €HT**

**Détermination de la recette compensatoire versée au SITAC par ses membres :**

**PART A :**

**Compensation liée à la perte de recettes sur la vente des titres sociaux** (sur la base des recettes prévisionnelles prévues dans la DSP pour les personnes âgées et demandeurs d'emploi) à savoir 236 348 €HT

Communes de l'Agglomération (99.6%) : 235 403 €HT soit 258 943 €TTC

Commune de Guînes (0.4%) : 945 €HT soit 1 039 €TTC

**PART B :**

**Détermination de la contribution complémentaire après déduction des autres recettes encaissées par le SITAC y compris la compensation liée à la perte de recettes sur la vente des titres sociaux (part A) :**

Recettes propres prévisionnelles pour 2026 (telles que reprises dans l'annexe P de la convention de DSP) :

Recettes publicitaires : 27 836€ HT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Locations vél'in : 8 019€ HT

Locations vélect'in : 6 075€ HT

Soirées Majest'in : 9 375€ HT

Locations privées Majest'in : 4 167€ HT

Total prévisionnel de recettes encaissées : 55 472 €HT

Recettes restant à compenser par les collectivités membres :  $1\,990\,000 - 55\,472 - 236\,348 =$   
**1 698 180 €HT**

Coût total prévisionnel « réseau bus » pour 2026 : 15 510 618€

Coût de la desserte de la commune de Guînes : 232 700€ (sur la base du nombre de kilomètres effectués par la ligne 6 sur Guînes intra-muros) soit **1.5%** du total des charges

Coût de la desserte de la Communauté d'agglomération : 15 277 918€ soit **98.5%** du total des charges

Determination de la somme à verser au SITAC :

▪ Pour la commune de Guînes (représentée par la communauté de communes Pays d'Opale qui se substitue à elle) :  $1.5\% \times 1\,698\,180 = 25\,473\text{€ HT}$  soit **28 020€ TTC**

▪ Pour la Communauté d'Agglomération :  $98.5\% \times 1\,698\,180 = 1\,672\,707\text{€ HT}$  soit **1 839 978 €TTC**

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **FIXE** le montant des recettes compensatoires à verser au SITAC au titre de l'année 2026 comme suit :

Communauté de Communes Pays d'Opale (pour la commune de Guînes) :

PART A : 945 €HT soit 1 039 €TTC

PART B : 25 473€ HT soit 28 020€ TTC

**TOTAL : 26 418 €HT soit 29 059 €TTC**

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers :

PART A : 235 403 €HT soit 258 943 €TTC

PART B : 1 672 707€ HT soit 1 839 978 €TTC

**TOTAL: 1 908 110 €HT soit 2 098 921€TTC**

Ces montants sont arrêtés sur la base des charges prévisionnelles connues à ce jour et pourront évoluer sur délibération du SITAC si de nouveaux services venaient à être enclenchés.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi neuf octobre.

#### **Présents :**

##### **Titulaires :**

Monsieur Guy ALLEMAND  
Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Marc BOUTROY  
Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### **Suppléants :**

Monsieur Patrick CROMBEZ  
Monsieur Daniel DIWUY

#### **Excusés :**

Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Madame Laurence LOUCHEZ, pouvoir à Fabrice MARTIN

#### **Absents :**

Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX  
Monsieur Laurent LENOIR  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Monsieur Jacques MERLEN  
Madame Maité MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT